

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE**
représentée par son président, Monsieur Nicolas **DESCHAUX**
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 78466308000033

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ND

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 712 752 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 289 685,5 €, le solde restant s'élève à 423 066,5 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **20 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 732 752 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **151 812 €.**

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

10 AOUT 2017

Fait à Paris le

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE



LA DIRECTRICE DES SPORTS

Pour la directrice des sports
adjointe à la directrice des sports,
chef de service

Nathalie CUVILLIER

04/08/2017
VISE LE 04/08/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.012.76927

¹ – dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux référés par le ministère	2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires						
Nombre de licences	43153		43625		45300	
Nombre d'ATP	9160		11334		12600	
Nombre total de licences et d'ATP	52313		54959		57900	
Nombre et taux de licences féminines	5083 (11,73%)		5383 (12,36%)		5200 (11,48%)	
Nombre et taux de licences en ZUS	552 (1,28%)		(%)		500 (1,11%)	
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	2861 (6,63%)		2852 (6,54%)		2850 (6,33%)	
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	33		33		15	
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives						
Sollicité financière	73,18		0		70,0 %	
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives						
Rang sportif de la France	0		1		1	
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs						
Taux de suivi médical complet - SHN	96,92%		90,38%		100%	
Taux de suivi médical complet - Espoirs	91,67%		94,56%		100%	
Emplois d'avenir						
Nombre d'emplois d'avenir	0		3		0	
Lettres de missions signées dans CTS-Web						
Nombre et taux de lettres de missions signées	0 (0%)		1 (100%)		100%	
Objectifs partagés						
Indicateur	N-2	N-1	N			
Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible			
Rallies Jeunes	2	2000	1500		1500	
Auto Sport Academy	102	74	100		100	
Programme 10-15	8	3	10		10	
Formation des officiels	350	310	300		300	
Coupe de France Karting Féminin (le MS ne finance pas l'animation nationale : cf guide méthode p7)	32	26	36		36	
Ecoles Françaises de Karting	39	38	38		38	
Mini Kart	422	402	200		200	
Soutien aux sportifs	1	10	8		8	
Sécurité Rallye Impact des nouvelles RTS	0	3	0		0	
Pratique des Handicapés	70	57	70		70	
Suivi de la santé des pilotes	97 %	90%	100%		100%	
Professionalisation de l'activité	28	29	30		20	



Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Montants Demande	Montants Accordé	Montants Engag. fédéral
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires				
Action 1	725 500 €	219 500 €	205 000 €	520 500 €
Structuration fédérale	725 500 €	219 500 €	205 000 €	520 500 €
Programme 10-15	725 500 €	219 500 €	205 000 €	520 500 €
Action 1	75 000 €	35 000 €	35 000 €	40 000 €
Structuration fédérale	75 000 €	35 000 €	35 000 €	40 000 €
Coupe de France Karling Féminin	75 000 €	35 000 €	35 000 €	40 000 €
Action 1	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Structuration fédérale	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Auto Sport Academy	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Action 2	4 000 000 €	150 000 €	150 000 €	3 850 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	4 000 000 €	150 000 €	150 000 €	3 850 000 €
Soutien aux sportifs	4 000 000 €	150 000 €	150 000 €	3 850 000 €
Action 2	690 000 €	210 000 €	209 000 €	481 000 €
Aides personnalisées (AP)	690 000 €	210 000 €	209 000 €	481 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	120 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	550 000 €	160 000 €	159 000 €	391 000 €
Action 2	0 €	0 €	0 €	0 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	0 €	0 €	0 €	0 €
Suivi de la santé des pilotes	0 €	0 €	0 €	0 €
Action 3	52 000 €	26 500 €	23 752 €	28 248 €
Accompagnement sanitaire préventif	52 000 €	26 500 €	23 752 €	28 248 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	35 000 €	15 000 €	12 500 €	22 500 €
Professionnalisation de l'activité	17 000 €	11 500 €	11 252 €	5 748 €
Action 4	310 000 €	90 000 €	85 000 €	225 000 €
Professionnalisation de l'activité	310 000 €	90 000 €	85 000 €	225 000 €
Formation des officiels	310 000 €	90 000 €	85 000 €	225 000 €
Action 4	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Formations fédérales	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Sécurité Rallye	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Action 4	12 000 €	5 000 €	5 000 €	7 000 €
Formations fédérales	12 000 €	5 000 €	5 000 €	7 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	12 000 €	5 000 €	5 000 €	7 000 €
Action 1	40 500 €	30 000 €	30 000 €	40 500 €
Programmes d'échanges internationaux	40 500 €	30 000 €	30 000 €	40 500 €
TOTAL	5 940 000 €	786 000 €	732 752 €	5 207 248 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

20 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

712 752 €



Relevé d'identité bancaire

Code Banque 30056	Code Guichet 00123	Numéro de Compte 01230011213	Clé RIB 89	Cadre réservé au destinataire du relevé
IBAN (Identifiant International) FR76 3005 6001 2301 2300 1121 389			Code BIC CCFRFRPP	
Domiciliation HSBC PARIS TROCADERO FED FSE DU SPORT AUTOMOBILE				

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.